



1 GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Infirmier
Emploi	Infirmier
Métier	Infirmier
% temps	100%

2 AFFECTATION

Pôle	Pôle MOPHA
Structure interne (CR - Code et Libellé)	Z47 – MEDECINE & SMR
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	UF 1973 - HOSPITALISATION MEDECINE-SMR

3 RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Liaisons hiérarchiques :

- Direction des Soins
- Cadre Supérieur de Santé assistant du chef de pôle
- Cadres de santé

Liaisons fonctionnelles :

- Médecins participant au protocole d'organisation
- Équipes soignantes et d'encadrement des structures en lien avec la coordination du parcours de soin des patients

4 AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- Travail en équipe, en repos variables, sur la base de 40h.
- Amplitude horaire : 12h incluant les week-ends et les jours fériés
- La présence et les horaires peuvent être modulables en fonction des nécessités de service pour assurer la continuité des soins et maintenir les effectifs de fonctionnement
- Les congés sont pris conformément à la note GTT annuelle et dans le respect de l'organisation du service
- Ces horaires sont susceptibles de modification sur la journée en fonction des activités et/ou des jours de réunions pour assurer la continuité du soin,
- En fonction des besoins et à la demande de l'encadrement, l'agent sera amené à effectuer des remplacements dans le pôle et si besoin dans l'institution

5 CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le **pôle MOPHA** (Médecine-Odontologie-PHarmacie-Addictologie) est l'un des 10 pôles d'activité du CH Le Vinatier. Pôle transversal, non sectorisé, toutes ses activités et missions se font au profit de l'ensemble de l'établissement et des patients qu'il accueille.



5.1 Trois Unités d'Hospitalisation

- L'Unité de Médecine-SMR possède 9 lits de médecine et 15 lits de SMR. Elle est destinée à la prise en charge des malades présentant une pathologie somatique grave et une affection psychiatrique plus ou moins sévère.
- Les Unités du Service Universitaire d'Addictologie de Lyon, SUAL-HC de 14 lits d'hospitalisation complète et SUAL-HDJ de 17 places d'hôpital de jour, sont ouvertes depuis le 09 décembre 2024 et accueillent les patients en sevrage complexe.

5.2 Unités de consultations

5.2.1 Service Universitaire d'Addictologie de Lyon (SUAL-Consultations)

Le Service Universitaire d'Addictologie regroupe l'équipe ELSA et CLARRA

5.2.2 L'Equipe de Liaison et Soins en Addictologie (SUAL ELSA) et l'unité CLARRA (SUAL-Consultations)

Ces 2 structures ont pour missions de :

- Développer les aspects d'évaluation
- Prendre en charge en addictologie des patients atteints de troubles psychiatriques
- Assurer la coordination des différentes structures lyonnaises réalisant des prises en charges en addictologie
- Développer la recherche biomédicale et l'évaluation des pratiques et des projets en addictologie au niveau lyonnais

5.2.3 L'unité SUAL-CSAPA DETENTION

Les Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) accompagnent les personnes présentant des conduites addictives pendant leur incarcération (consultations, prescription des traitements de substitution aux opiacés, etc.) et peuvent également préparer à la sortie. Le CSAPA qui dépend du pôle MOPHA se situe à la Maison d'Arrêt de Lyon-Corbas.

5.2.4 L'unité ECLAH

L'unité ECLAH (Equipe de Coordination Lyonnaise des troubles de l'Attention et de l'Hyperactivité) est une équipe de coordination, de formation et de recours auprès des personnes et des structures concernées par le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité. Les missions externes se distribuent entre une activité de sensibilisation de la population, de formation des professionnels et de structuration d'un réseau de soin adapté aux besoins du territoire.

Cette unité travaille en lien avec le secteur libéral, les établissements de santé ou médico-sociaux et les associations de patients. Cette équipe reçoit des patients pour des consultations psychologiques et psychiatriques de 3ème ligne ou pour une prise en charge en psychoéducation.

L'unité ECLAH dirige l'organisation de réunions de concertation pluridisciplinaires pour permettre aux professionnels de santé d'être accompagnés dans les étapes diagnostics ou thérapeutiques en lien avec les patients porteurs de formes complexes

5.2.5 DARJELY

Le dispositif DARJELY (Dispositif d'Accompagnement en Réseau pour l'accès aux soins psychiatriques et addictologiques des Jeunes migrants en Errance à Lyon), en collaboration avec l'association le MAS, a pour mission la



coordination du parcours de soins addictologiques et psychiatriques auprès des jeunes migrants en errance, en lien avec les services d'Action Sociale en lien avec le public ainsi que la PASS Psychiatrique, le SUAL (service Universitaire d'Addictologie de Lyon et le CSAPA SUAL Détention.

5.2.6 La Plateforme Somatique

La plateforme somatique est composée des services suivants : le service de Rééducation-Réadaptation, le service diététique, l'équipe médicale de proximité, la pédicurie et les soins infirmiers. Des consultations médicales spécialisées sont proposées : des consultations de gynécologie et des consultations ORL.

5.2.7 L'Hôpital de jour de Médecine (HDJ-Médecine)

Hôpital de jour de Médecine est de 9 places. Il propose des soins de bilan en demi-journée sur des lignes de soins très précises tel que :

- Nutrition
- Santé bucco-dentaire
- Bilan d'autonomie
- BPCO
- HDJ-CoReSo : dispositif d'accompagnement de patients vers les soins somatiques.

5.2.8 L'Odontologie

Le service d'Odontologie est un centre de ressources et contribue à l'amélioration de l'accès aux soins dentaires des patients suivis en extrahospitalier (CoReSo) et en addictologie.

5.2.9 La PASS

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé sont des dispositifs de prise en charge médico- sociale pour les personnes en situation de précarité (présentant souvent un cumul de facteurs de précarité : précarité de logement, précarité financière, isolement social, difficultés d'ordre psycho-social...) qui ont besoin de soins externes et qui ne peut y accéder en raison de l'absence de couverture sociale

5.3 La Pharmacie à Usage Interne

La pharmacie à usage intérieur (PUI) s'entend de celle qui se situe à l'intérieur d'un établissement de santé dans lequel sont traités des malades (article L. 5126.1 du Code de la santé publique). Sa mission est double :

- Assurer les approvisionnements en médicaments et dispositifs médicaux des services de soins
- Contribuer à leur bon usage et leur sécurité d'utilisation.
- Son rôle est donc essentiel, car elle est au centre même de la prise en charge thérapeutique du patient.

6 DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

- L'infirmier s'inscrit et travaille en étroite collaboration dans une équipe pluri professionnelle
- L'infirmier réalise, dans le respect des règles professionnelles, des soins préventifs, curatifs ou palliatifs de nature technique, relationnelle, sensorielle, communicationnelle ou éducative en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques
- Son action vise à maintenir et promouvoir la santé et l'autonomie de la personne dans ses composantes psychique, physique, physiologique, sociale et culturelle
- Les soins infirmiers sont dispensés soit sur prescription médicale, soit dans le cadre du rôle propre



- L'infirmier participe également à des actions de formation, d'encadrement des étudiants, de prévention et d'éducation à la santé et de recherche en soins infirmiers

7 ACTIVITES PRINCIPALES

- Participe à l'accueil et à l'information du patient, de sa famille et/ou de son entourage, en proposant un environnement sécurisant et apaisant dans le respect des protocoles en vigueur sur l'établissement
- Evalue les besoins du patient
- Recueille des données cliniques et des informations utiles à l'élaboration du projet de soins
- Analyse les données cliniques et définit des objectifs de soins
- Collabore avec l'équipe médicale dans le respect du cadre de soin et dans une démarche de coordination des actions de soins
- Participe à la mise en sens du projet de soins individualisé du patient
- Dispense les soins de nature technique, relationnelle, sensorielle, communicationnelle ou éducative en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques
- Dispense les traitements selon la prescription médicale et en assure la surveillance
- Veille au confort psychique et physique des usagers tout au long de l'hospitalisation
- Préviens et gère les éventuelles situations de crise et agit en conséquence
- Réalise des entretiens infirmiers selon les besoins du patient
- Participe aux entretiens médico-infirmiers : apporte sa connaissance du patient, utilise le contenu de l'entretien pour réajuster la prise en charge
- Etablit une relation d'aide
- Evalue les soins en vue de réajustements éventuels
- Organise son activité en s'adaptant à l'imprévu
- Participe aux réunions cliniques et institutionnelles
- Assure les transmissions orales et écrites dans le dossier patient informatisé
- Assure la cotation des actes de son activité
- Assure la gestion des stocks
- Réalise les commandes de matériel
- Veille à l'entretien du matériel mis à disposition
- Met en pratique les procédures et protocoles institutionnels
- Participe au dispositif de Protection du Travailleur Isolé (PTI : violence et détresse vitale)
- Participe aux renforts infirmiers institutionnels
- Encadre et participe à l'évaluation des étudiants
- Participe à l'évolution et aux changements institutionnels
- Participe à des groupes de travail polaire et institutionnel sur l'établissement
- S'inscrit dans la démarche qualité sur le Pôle et l'établissement

8 ACTIVITES SPECIFIQUES

- Identifie et évalue des besoins physiques, physiologiques et psychologiques des patients en concertation avec l'équipe pluri professionnelle



- Réalise l'information et l'éducation de la personne et de son entourage en cas de diabète, d'addictologie, de trouble nutritionnel, aide pour retrouver une autonomie partielle ou totale
- Evalue et prend en charge la douleur des patients
- Organise et mène des activités à visée thérapeutique et/ou occupationnelle
- Gère les situations de crise, d'agitation et de violence
- Collabore avec d'autres professionnels (kinésithérapeute, psychologue, ergothérapeute, psychomotricienne, animateur en activités physiques adaptées (APA), éducateur, assistante sociale, pair-aidant...) en fonction du projet de soin établi en équipe
- Participe aux consultations psychiatriques et somatiques
- Transmet sa connaissance du patient et fait le lien avec l'équipe pour coordonner les soins
- Met en œuvre les protocoles de recherche interne en cours
- Réalise des entretiens motivationnels ou des interventions brèves
- Réalise des évaluations nécessaires à l'aide d'échelles adaptées
- Réalise des bilans biologiques généraux et des bilans paracliniques prescrits
- Organise et établit des liens avec les partenaires du soin et du médico-social et les associations
- Préviend les risques potentiels

9 COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Sens de l'observation et de l'analyse clinique
- Savoir-faire et savoir être dans la relation soignant-soigné
- Capacité à gérer une relation duelle avec un patient
- Capacité à contenir l'angoisse, l'anxiété, l'agitation
- Avoir le sens des responsabilités
- Avoir le sens du travail en équipe
- Qualités d'animation et de créativité
- Faire preuve d'autonomie, de disponibilité, de réactivité et d'adaptabilité
- Sens de la synthèse et de l'organisation
- Capacité de réflexion
- Capacités d'analyse et d'élaboration théorique à partir de l'observation des comportements et de l'écoute du patient et de son entourage
- Faire preuve d'autonomie tout en se référant à l'équipe
- Capacité à s'inscrire activement dans les différents projets (patients, unité, Pôle, institution)
- Capacité d'auto-évaluation et de réajustement de sa pratique
- Curiosité intellectuelle
- Avoir un intérêt pour la recherche

9.1 Diplôme requis

- Etre titulaire du diplôme d'état infirmier

9.2 Expérience professionnelle

- Etre sensibilisé à la prise en charge de la douleur
- Etre sensibilisé aux pathologies psychiatriques



9.3 Connaissances spécifiques attendues

- Connaissance des protocoles de soins, d'hygiène et de leurs techniques
- Connaissance des règles d'ergonomie et de manutention des patients
- Connaissance de la législation sur les hospitalisations en psychiatrie
- Connaissance des règles et devoirs des agents de la fonction publique hospitalière
- Avoir l'usage de l'outil informatique
- Avoir le permis B

CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT		
Pôle Émetteur		
Pôle MOPHA		
Modifications apportées par la nouvelle version		
Utilisation de la nouvelle trame qualité		
Rédaction	Vérification	Validation
A. RICHARD Cadre supérieur de santé	E. BLONDELLE Cadre supérieur de santé FF	P.H. DUCHARME Coordonnateur Général des Soins